

Séance extraordinaire du conseil municipal du 3 novembre 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 3 novembre 2016 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le conseiller, Roland Clermont.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Christian Goulet, conseiller déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il a un lien d'emploi avec le propriétaire de l'immeuble ; donc il se retire et s'abstient de voter.

2016-11-01

Avis de motion et dispense de lecture - règlement d'emprunt - 273-275 rue Notre-Dame

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement d'emprunt aux fins de décréter l'acquisition de l'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame ainsi que des travaux de mise aux normes et d'aménagement dudit immeuble.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Christian Goulet, conseiller réintègre son siège.

2016-11-02

Adoption du règlement 210-3-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 210-3-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 210-3-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement numéro*

210-2015 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-11-03

Adoption du règlement 002-18-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 002-18-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 002-18-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement de perception relatif à l'entretien des barrages numéro 002-17-2016*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2016-11-04

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 4^e jour du mois de novembre 2016.

Jean Claude Gravel, maire